



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

DEA

Question écrite n° 46539

Texte de la question

M. Jean-Marc Ayrault attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation actuelle des étudiants souhaitant s'inscrire en DEA et sur la réduction des crédits accordés pour les formations de 3^e cycle. La baisse des crédits alloués aux DEA ne permet d'accueillir que très peu d'étudiants en 3^e cycle. De plus, le nombre insuffisant d'allocations de recherche susceptible d'être accordées pénalise beaucoup d'étudiants qui malgré des résultats excellents ne peuvent, pour des raisons financières, poursuivre leur cursus universitaire. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire savoir s'il envisage d'accroître les moyens attribués aux DEA et ceux destinés aux allocations de recherche.

Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche attache la plus grande importance à la formation des docteurs, qui conditionne la qualité de la recherche à moyen ou long terme. En 1995-1996, près de 42 000 étudiants se sont inscrits pour suivre une formation doctorale et plus de 27 000 ont été diplômés. Les inscriptions se font sur la base d'une évaluation de la capacité de chaque étudiant à suivre une formation particulièrement exigeante, mais leur nombre dépend également des possibilités d'accueil des laboratoires où les doctorants effectueront leur stage de recherche. Or, ces laboratoires n'ont connu, ces dernières années, aucune réduction de leurs capacités d'accueil, tant au niveau des DEA qu'au niveau des doctorats. Ainsi, le niveau des crédits globalement accordés pour le fonctionnement des DEA est resté stable. La légère baisse du nombre d'inscrits, amorcée en 1995, ne peut donc être considérée comme la conséquence d'une réduction des moyens des formations de 3^e cycle. S'agissant des allocations de recherche, qui correspondent à des aides individuelles accordées à des étudiants préparant un doctorat, il est vrai que leur nombre a été réduit récemment. Il a fallu, en effet, tenir compte des perspectives réelles d'emploi des docteurs, qui pourraient devenir préoccupantes pour certains d'entre eux. Après avoir atteint un maximum de 4 060 en 1994, le nombre des allocations de recherche a été progressivement ramené à 3 400 en 1997, nombre auquel il faut maintenant ajouter les quelque 2 000 allocations pour perte d'emploi versées aux docteurs en situation d'insertion professionnelle. Il convient de souligner que, dans le même temps, le nombre de conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE), dont peuvent bénéficier les doctorants qui envisagent de faire carrière dans l'industrie ou les services, progressait et passait de 600 à 700. Pour le budget de 1998, il est envisagé de reconduire en volume les moyens de fonctionnement attribués aux DEA en 1997, ainsi que le nombre d'allocations de recherche (3 400).

Données clés

Auteur : [M. Ayrault Jean-Marc](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46539

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 3 mars 1997

Question publiée le : 23 décembre 1996, page 6697

Réponse publiée le : 10 mars 1997, page 1201